

Service Info

Fédération des Chasseurs de LA MAYENNE



TOUTES modifications de territoires
du Plan de chasse GRAND GIBIER
pour la saison 2020-2021 seront à transmettre

AVANT LE 30 NOVEMBRE 2019

Pour tout changement de votre territoire Grand Gibier (**agrandissement** ou **diminution**) pour la prochaine saison, vous devez impérativement en informer la Fédération avant le 30 novembre prochain.

R A P P E L

Ces modifications se feront par courrier, en joignant obligatoirement :

- un **plan de situation** du territoire (extrait de carte IGN au 1/25000^{ème} avec le contour précis du territoire),
- les **relevés de propriétés du cadastre** datés de moins de 5 ans (à demander au service du cadastre de votre arrondissement), en surlignant les parcelles cadastrées correspondant au territoire,

- les **justificatifs de plantations** (factures des plants ou imprimé IL du cadastre pour changement de nature des terres),
- **l'autorisation du propriétaire** : modèle de Délégation à demander à la FDC53 ou bail de chasse le cas échéant,
- les **mandats** (personne mandatée dans le cas de regroupement de territoires, société de chasse, etc.).